

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18 *ter* . 1)

I.	Office qui envoie la déclaration: Institut National de la Propriété intellectuelle, Rive gauche, la Maison des ministères, rue Orynbor, bâtiment 8, entrée 13, bloc 4, 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 50-29-15
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1033667 de 22.12.2009
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): Calidris 28 AG (SA) 30, Esplanade de la Moselle L-6637 Luxembourg (LU)
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration: Bekenov S. E. Directeur 
VI.	Date: 15.04.2011